

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1859

présenté par

Mme Bureau-Bonnard, Mme Guerel, M. Raphan, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Kervran,
Mme Cariou, M. Anato, M. Pont, Mme Thillaye, Mme Valetta Ardisson et M. Sorre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.